
CONCOURS DROIT CONSTITUTIONNEL



TROUVER LE LIEN ENTRE LA PHOTO ET LE PARLEMENT

Cette image met en scène les différentes fonctions, rôles et symboles caractérisant le Parlement de la V^o république. Le Parlement actuel est le résultat d'une histoire constitutionnelle mouvementée qui a connu, notamment sous la III^o et la IV^o république, des régimes au parlement puissant, véritable souverain de la nation. Cette image représente donc l'histoire du parlement, voire plus largement l'histoire constitutionnelle de France à travers des allégories des différents organes ou fonctions de cette institution.

La photo est divisée en trois plans, des lignes de forces dessinées par les pieds des personnages au premier plan, et leur tête au troisième plan guident notre regard vers le centre de la photo. On y trouve trois personnages aux couleurs de la République, symbole central de l'État, rappelant l'histoire de France. Les trois personnages du centre forment un cadre dans la composition de l'image, rappelant la forme du drapeau.

Pour pousser l'analyse il serait alors intéressant de se demander dans quelles mesures cette image représente le Parlement sous la V^o République.

L'analyse se découpera en trois parties, la première traitera des trois personnages centraux puisque notre regard est directement guidé vers ceux-ci (I), une deuxième partie se concentrera sur les personnages du premier plan (II) et enfin une troisième et dernière partie traitera des personnages en arrière-plan (III).

I. DES PERSONNAGES CENTRAUX, ALLÉGORIES DE L'HISTOIRE DU PARLEMENT

Dans ce second plan, central dans la composition de l'image, se trouvent trois personnages rappelant l'histoire ainsi que le rôle du parlement dans la République (A) mais aussi le passé colonial de celle-ci (B).

A. DES PERSONNAGES RAPPELANT UNE HISTOIRE RICHE

Ces trois personnages sont donc habillés aux couleurs de notre République, les couleurs sont elles-mêmes symboliques de l'histoire. En effet, le rouge et le bleu, couleurs de Paris où se sont principalement déroulées les révolutions françaises, encadrent la monarchie, symbolisée par le blanc. Il y a là le refus du pouvoir d'un seul, il y a une volonté de partager le pouvoir et le peuple, par ses représentants, veut y participer.

Les personnages, par leurs habits et accessoires, ont eux aussi un sens. Les personnages en bleu et rouge représentent les révolutionnaires, ils sont armés face à la monarchie, prêt à se battre pour arriver à un partage du pouvoir. Mirabeau a exprimé cette détermination lors d'un discours le 23 juin 1789 où il répond à la déclaration du roi « *nous ne quitterons nos place que par la puissance des baïonnettes* ».

Le personnage en rouge tient également une sorte de tablette pour pouvoir écrire, cela rappelle que l'Assemblée a bien souvent été constituante et qu'elle joue toujours un rôle aujourd'hui dans les mutations de la constitution. En effet l'article 89 de la constitution prévoit que l'accord du Parlement doit être donné avant une révision.

Ces deux personnages quasiment identiques pourraient également représenter les deux chambres parlementaires que connaît la V^e république, censé pouvoir « *contrôler l'action du Gouvernement* » selon l'article vingt-quatre de la constitution de 1958.

Le personnage central représenterai donc le gouvernement, ce n'est pas un hasard puisque Maurice Duverger parle d'une « *monarchie républicaine* ». Il est encadré par le parlement, par les représentants et donc indirectement le peuple, mais il reste le personnage central de la République, le premier que l'on voit sur la photo, la « clé de voûte », voire « la flèche décorative » au-dessus de tous les autres acteurs.

B. L'IMPLICATION IMPORTANTE DU PARLEMENT DANS UN PASSÉ COLONIAL

Un détail n'est pas anodin, le personnage central tient dans sa main droite une bible rappelant le lien historique entre la religion et l'État, entre la religion et le droit. De plus le personnage est noir, cela peut rappeler le passif colonial et évangéliste de la France où le parlement, sous la III^e république, jouait un rôle moteur. En effet des députés comme Jules Ferry défendaient ardemment la colonisation. Ce dernier affirme, dans un discours du 28 juillet 1885 devant la chambre des députés, que « *La France [...] doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut, sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie* ». Les deux personnages des côtés représentent alors les parlementaires opprimants les populations colonisées symbolisée par le personnage central.

II. DES PERSONNAGES EN PREMIER PLAN, LES RÔLES PREMIERS DU PARLEMENT

Sur le premier plan, deux personnages sont représentés, ils sont mis en avant et ont donc un rôle important dans le Parlement. A gauche le personnage rappelle le rôle premier du Parlement : le vote des lois de finances (A). A droite le personnage représente l'acteur censé être central dans le parlement, le peuple (B).

A. UN PARLEMENT SERVANT HISTORIQUEMENT A VOTER LES LOIS DE FINANCES DU GOUVERNEMENT

Le personnage situé à gauche de l'image tient une bourse, il représente le rôle premier du parlement qui est de voter les lois de finances du gouvernement. Il permet ainsi d'exercer un rôle de contrôle sur le gouvernement qui doit s'entendre avec le parlement pour pouvoir commencer à travailler.

B. LE PEUPLE, UN ACTEUR PRINCIPAL TROP SOUVENT DÉLAISSÉ

Le personnage de droite représente le peuple, il est habillé en fou du roi car souvent traité comme un grand enfant, immature en politique mais le peuple est aussi craint, on ne peut pas prévoir ses agissements.

Des constitutionnalistes comme Sieyès pensent que le peuple est irrationnel et qu'il faut laisser la politique à une élite qualifiée, point de vue qu'il partage avec Montesquieu qui affirmait des années plus tôt dans l'Esprit des lois que « *le grand avantage des représentants c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre* ».

Nous voyons que cette vision a primé puisque la représentation est aujourd'hui nationale, et elle l'a souvent été en France. Le peuple élit des représentants de la nation. Pourtant la constitution de 1958 dispose dans son article troisième que « *la souveraineté nationale appartient au peuple* », c'est un oxymore la souveraineté ne peut pas être à la fois nationale et populaire. C'est un article performatif qui tente de convaincre le peuple qu'il joue un rôle important dans la République.

Le peuple, mis au premier plan à la fois dans l'article trois de la constitution et dans cette image, est pourtant mis de côté hors périodes d'élections.

III. DES PERSONNAGES EN DERNIER PLAN OU L'HÉRITAGE DE L'HISTOIRE

Au troisième plan, nous avons deux personnages, ils appartiennent à la fois au passé et ont toujours une influence aujourd'hui. En effet le parlement a longtemps été souverain avant que le Président ne devienne l'acteur principal (A). Il est aussi étroitement lié à la religion qui n'a été séparé de l'État qu'en 1905 et qui fait toujours débat avec la question de la laïcité (B).

A. UN PARLEMENT AYANT PERDU SA SOUVERAINETÉ FACE A UN PRÉSIDENT TRÈS PUISSANT

Le personnage à gauche en arrière-plan représente un monarque, cela peut à la fois exprimer le passé monarchique de la France mais aussi le passé de souverain du Parlement. En effet sous la III^e et IV^e république le parlement était tout puissant, aujourd'hui la souveraineté appartient à la nation mais le Président attire à lui de plus en plus de pouvoir.

Cela peut s'analyser comme la recherche par le peuple d'un leader charismatique à l'image d'un monarque. Cela s'est vu avec de Gaulle qui, malgré une arrivée au pouvoir rappelant le coup d'État du Maréchal Pétain de juin 1940, reste une figure emblématique dans la politique et le droit constitutionnel aujourd'hui.

Ce personnage en arrière-plan, tire les ficelles dans le jeu politique, le parlement est placé devant lui dans l'image, on fait croire qu'il a tout le pouvoir, alors qu'en réalité l'exécutif décide de tout.

Ce personnage symbolise le Président de la République qui concentre les pouvoirs grâce au fait majoritaire qui lui donne à l'Assemblée une majorité stable. Il peut ainsi faire voter les lois qu'il désire, peut user de la procédure accélérée, et s'assurer que l'usage de l'article 49 alinéa 3 de la constitution sera réussi.

B. LA RELIGION, SUJET DE CONTROVERSE AVEC LE PRINCIPE LAÏCITÉ

Le dernier personnage analysé est le personnage religieux en arrière-plan. Cet arrière-plan rappelle encore une fois le passé du parlement où la religion tenait un rôle important puisqu'elle influençait la créations de lois jusqu'en 1905.

Il est en arrière-plan, car, malgré le principe constitutionnel de laïcité évoqué dans l'article premier de la constitution, il reste encore aujourd'hui une dérogation à ce principe. En effet lors de l'entrée en vigueur de la loi séparant l'Église de l'État du 9 décembre 1905, l'Alsace et la Moselle ne faisaient plus parties de la France. Quand ces régions ont été réintégrées au territoire français, il a été décidé que la loi de 1905 ne s'appliquerait pas et que les institutions religieuses de ces régions continueraient à être financées par l'État. Une partie du budget voté part donc pour ces institutions alors que la République est censée être laïque.